

Un moment de choix critiques

JEAN DURIEUX*

Les relations entre la Communauté européenne et le Brésil constituent une dimension essentielle pour le développement des liens entre l'Amérique latine et l'Europe, et par delà, pour l'adaptation du système économique multi-latéral.

Brésil et Communauté sont aujourd'hui confrontés à des choix fondamentaux qui vont déterminer l'avenir de leurs relations mutuelles. Il est donc essentiel que Brésil et Communauté fassent leurs choix en pleine connaissance des choix de l'autre. Cette rencontre devrait contribuer à cette clarification et permettre un échange de vues prospectif sur les intérêts mutuels (ou sur les conflits d'intérêts) entre Brésil et Communauté. Nos amis portugais qui connaissent mieux que d'autres les problèmes et la sensibilité du Brésil vont nous aider considérablement dans cette tâche délicate comme ils le font d'ailleurs à Bruxelles à longueur d'année; grâce leur en soit rendue.

La Communauté s'organise dès aujourd'hui en fonction de l'achèvement de son marché intérieur en 1992. Parallèlement à l'abolition des frontières intérieures, à l'harmonisation et au rapprochement des politiques nationales par les responsables politiques, la CEE est le théâtre d'une vaste restructuration industrielle et financière menée par les opérateurs économiques, qui vient renforcer la compétitivité interne et externe de l'appareil de production européen.

Si, en 1989, la Communauté enregistrera probablement un taux de croissance de 3,5 pour cent avec par ailleurs une inflation minimum, c'est essentiellement aux anticipations des entreprises face à l'échéance de '92 qu'elle le devra.

Bien évidemment, l'Europe de '92 sera ouverte sur le monde.

Qui peut croire qu'une Europe qui aura consenti un effort considérable d'investissement et de modernisation de son industrie et de ses services, ira s'enfermer dans une forteresse?

* Conseiller hors classe, Commission européenne

Son marché sera plus accessible qu'aujourd'hui pour les pays qui pratiquent la même ouverture que définissent les règles du GATT. En outre, plutôt que de rechercher la protection de son grand marché, l'industrie européenne est surtout intéressée par l'élargissement de ses parts de marché dans le commerce international et par l'expansion des échanges mondiaux.

Sur ce marché international, le Brésil, grâce à un exceptionnel dynamisme de son économie et de son industrie pendant près d'un demi siècle, constitue aujourd'hui un acteur de plus en plus important puisqu'il cumule la qualité de 6ème pays industriel du monde et de 3ème pays à surplus commercial du monde.

Le Brésil doit son importance dans le marché international à la maîtrise dont il a fait preuve dans l'utilisation de ses atouts: sa dimension continentale: la richesse de ses ressources naturelles; le dynamisme de ses entrepreneurs industriels et les progrès considérables qu'il a accomplis au cours des dernières décennies au plan de la technologie et de la science. Pour autant, le Brésil, s'il entend poursuivre un développement rapide et équilibré socialement, doit veiller à utiliser au mieux les ressources et les avantages comparatifs dont il dispose. Tout ce qui éloignerait le Brésil d'une participation active aux mécanismes de la division internationale du travail aurait des conséquences négatives non seulement pour le Brésil, mais aussi pour ses voisins latins et finalement pour le reste du monde. Pour le Brésil lui-même, car il ne peut pas se passer de la technologie internationale qui, dans beaucoup de secteurs vitaux pour son développement, constitue aujourd'hui la clé indispensable de la compétitivité internationale.

L'autarcie technologique est ruineuse pour n'importe quel ensemble économique. L'URSS en a fait la démonstration et l'expérience. La Communauté européenne ne pourrait pas davantage se couper des sources de la technologie internationale.

Les choix du Brésil ne concernent pas que lui car ils vont peser lourd dans les choix de ses voisins en Amérique latine: un Brésil tourné vers lui-même rendrait plus difficile pour ses voisins d'opter pour les politiques de libéralisation commerciale dont ils ont impérieusement besoin pour leur propre développement compte tenu notamment de la dimension étroite de leurs marchés nationaux.

Enfin, un Brésil prenant ses distances par rapport au système économique multi-latéral priverait celui-ci d'un partenaire de premier plan. Le poids économique et le pouvoir de négociation du Brésil constituent des atouts pour le tiers monde, pour appuyer les demandes légitimes des pays en voie de développement qui ont besoin d'un accès aussi

libre et aussi transparent que possible aux marchés des pays industrialisés et qui aspirent à participer davantage à la gestion de l'interdépendance économique mondiale. A cet égard, le démarrage d'un processus d'intégration régionale entre le Brésil, l'Argentine et l'Uruguay a éveillé en Europe un grand intérêt et un grand espoir. La CEE, qui est sans doute la forme la plus avancée d'intégration régionale dans le monde aujourd'hui, ne peut qu'apporter son soutien aux autres entités régionales qui se constituent; c'est sa vocation naturelle en quelque sorte. Mais son appui se fonde sur cette autre raison non moins importante: la construction d'un monde politique multipolaire et d'un *partnership* économique international requiert l'émergence d'entités régionales fortes sur lesquelles on peut asseoir une structure équilibrée de dialogue, de concertation et de coopération. C'est aussi à cela que nous pensons lorsque nous soutenons, partout dans le monde, les efforts d'unification régionale.

La Communauté et le Brésil sont donc aujourd'hui face à des choix critiques qui vont peser lourd dans leurs propres performances économiques de demain et dans l'avenir du système économique international.

Une communauté de vues entre ces deux acteurs pourrait influencer de manière significative les développements du système économique international, à commencer par son volet commercial à travers l'«Uruguay Round» dont le succès final se mesurera principalement au degré de réussite de l'intégration effective et à part entière des PVD dans le système commercial international. Cette négociation nous fournit une occasion privilégiée de faire progresser la libéralisation des échanges dans l'intérêt réciproque des PVD et des pays industrialisés. Le *mid-term review* de Montréal doit être un temps fort de la négociation et les positions respectives du Brésil et de la CEE peseront lourd dans le succès ou l'échec final de l'«Uruguay Round».

Si j'ai mis l'accent sur la contribution qu'Europe et Brésil peuvent faire à l'amélioration de l'environnement économique international et du système multi-latéral, je ne veux pas pour autant négliger l'importance de nos relations bi-latérales qui, depuis le retour à la démocratie, ont connu une intensification continue malgré les difficultés économiques entraînées par le problème de l'endettement.

La Communauté, en coordination avec ses Etats membres, est en mesure de développer avec le «pays-continent» qu'est le Brésil, des relations fécondes de coopération qui soient vraiment à la dimension des deux ensembles.

A nos yeux, cette coopération ne doit pas être l'aide au développement classique que les pays industrialisés mettent en oeuvre vis-à-vis des PVD les moins développés comme c' est

le cas de la Communauté avec les ACP dans le cadre de la Convention de Lomé. Le Brésil, avec un revenu par tête qui approche les 2.000 US dollars et avec sa puissance industrielle et technologique, n'a pas fondamentalement besoin d'une telle assistance qui, en tout état de cause, dépasserait les ressources budgétaires de la Communauté.

En revanche, la coopération économique dans l'intérêt mutuel des parties, avec ses nouveaux modes de faire centrés sur l'engagement des opérateurs économiques publics et privés, apparaît comme une voie beaucoup plus réaliste et prometteuse. Et c'est pour cela que la Communauté, dans le cadre de la Résolution du Conseil du 22 juin 1987, a multiplié les actions de coopération industrielle et technologique avec le Brésil: assistance aux Chambres de commerce, programmes de formation, création d'un «Business Council», promotion commerciale, et, tout récemment, mise en oeuvre de la «facilité Cheysson». Notre souci est d'amener les entreprises européennes à investir au Brésil, de préférence à travers des *joint ventures* et avec une vision à long terme au-delà des difficultés économiques immédiates. L'investissement direct avec l'accès à la technologie, au *know-how* et aux marchés qu'il comporte, peut apporter aujourd'hui une contribution significative au développement du Brésil, sans augmenter parallèlement sa charge d'endettement.

La contrepartie de cet effort de la Communauté européenne devrait être un accueil positif des autorités brésiliennes à l'investissement international et la création d'un climat d'investissement positif.